

Les budgets des collectivités alloués aux établissements scolaires, l'autre vague d'économies en perspective dans l'éducation

Les écoles, collèges et lycées sont menacés d'être touchés par des baisses des dotations de fonctionnement versées par les communes, départements et régions, aux finances de plus en plus contraintes. Des fonds versés pour le chauffage ou la rénovation du bâti, mais aussi pour des projets pédagogiques. Exemples dans le Nord, l'Essonne et la Savoie.

Par Dounia Dimou et Sylvie Lecherbonnier

Publié aujourd'hui à 05h30 · Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés



Le lycée Maximilien-Perret, le jour de son inauguration, à Alfortville (Val-de-Marne), le 12 décembre 1997. THOMAS COEX/AFP

A côté des 4 000 suppressions de postes d'enseignants prévues dans le projet de loi de finances 2025, une autre vague d'économies touche les écoles, collèges et lycées, à des degrés variables selon les territoires : des collectivités territoriales baissent les budgets de fonctionnement des établissements scolaires. Fragilisées par la hausse des coûts de l'énergie au moment du déclenchement de la guerre en Ukraine, en 2022, par l'inflation du prix des matières premières et des denrées alimentaires et par la suppression de leviers fiscaux comme la taxe d'habitation, celles-ci disposent de budgets de plus en plus contraints.

Les 5 milliards d'euros d'économies demandées aux collectivités par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances 2025 en discussion viennent encore resserrer l'étai budgétaire. Les départements, dont dépendent les collèges quand les lycées relèvent des régions et les écoles des communes, sont particulièrement touchés.

Avec 63 000 bâtiments et près de 157 millions de mètres carrés, les écoles, collèges et lycées représentent près d'un tiers du patrimoine public. Les collectivités ont la charge du bâti scolaire – les factures de chauffage notamment –, de la restauration ou de l'achat de matériel, entre autres. Collèges et lycées sont en train de prendre connaissance des montants de ces dotations globales de fonctionnement pour 2025, et certains font grise mine.

Lire aussi |  [Derrière le rejet de la suppression de 4 000 postes d'enseignant, les limites d'un système scolaire en crise](#) 

Dans le Nord, le département a voté le 23 septembre une baisse de l'ordre de 30 % des dotations allouées à ses 200 collèges, réalisant ainsi plus de 10 millions d'euros d'économie. La collectivité – qui n'a pas donné suite à nos questions – argue, en séance publique, une baisse des dépenses d'énergie, après deux ans de hausse, et fait savoir qu'elle reste au-dessus des dotations allouées en 2022. Face à cette diminution, les principaux de collège se demandent comment faire. Dans une lettre ouverte adressée au président du conseil départemental, Christian Poiret (divers droite), les personnels de direction du syndicat SNPDEN-UNSA jugent les situations de blocage « *presque inévitables* », alors que les établissements doivent voter leur budget d'ici à fin novembre.

« Variable d'ajustement »

Malgré un nombre de collégiens en hausse, l'Essonne diminue le budget de fonctionnement des collèges publics de 430 000 d'euros sur un total de 7 millions d'euros, selon la collectivité. Jérôme Bérenger (Les Républicains, LR), vice-président chargé des collèges et de la réussite éducative, reconnaît demander « *un effort aux collèges publics essonniers* » mais il le juge « *limité* », « *temporaire* » et nécessaire au vu de « *la baisse vertigineuse des recettes couplée à une hausse continue [des] dépenses sociales obligatoires* », qui « *engendre un choc budgétaire de l'ordre de 50 millions d'euros pour 2025* » pour le département.

Le Monde | Ateliers

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Découvrir →

Une large intersyndicale des personnels de l'éducation du département calcule, elle, la baisse des dotations autour de 700 000 euros pour 2025 et parle d'une « *double peine* » pour les élèves qui vont « *encore voir les conditions d'enseignement se dégrader* ». « *L'éducation est devenue une variable d'ajustement pour le conseil départemental* », déplore Sophie Lambert, responsable du syndicat SNES-FSU local.

Lire aussi |  [Les collèges et lycées à l'heure des coupes en heures supplémentaires et de l'« optimisation » des moyens budgétaires](#) 

Dans le Nord comme dans l'Essonne, ces baisses de dotations s'accompagnent d'une réduction de dispositifs en faveur des collégiens. Le département du Nord a annoncé, fin septembre, renoncer à financer le programme Collège au cinéma, qui permet à des élèves d'effectuer un travail pédagogique autour de trois œuvres cinématographiques. « *Vous ne pensez pas que les élèves peuvent y aller avec leurs parents ?* », a alors justifié M. Poiret, provoquant un tollé qui a retenti bien au-delà de l'enceinte du conseil départemental. L'Essonne, elle, réduit de moitié son engagement dans cette même opération et baisse de 25 à 23 euros par élève sa contribution à « l'offre découverte éducative » qui permet aux professeurs de monter des projets pédagogiques en lien avec le territoire.

Ces contraintes budgétaires attisent les tensions. Même si les dotations qu'il attribue au collège sont en légère hausse, le département de la Savoie a fait un choix drastique : les 6,2 millions d'euros alloués aux 38 collèges publics ne doivent plus servir à une quelconque activité pédagogique. Outre les factures d'énergie, de restauration ou de maintenance, il est d'usage que la dotation de fonctionnement permette à l'établissement scolaire de financer l'achat de matériel, des voyages ou des sorties scolaires. Pour le département, il n'en est plus question. Pour lui, ces charges reviennent à l'Etat. « *Je ne suis pas compétent en matière pédagogique et je ne souhaite pas l'être*, souligne le président de la Savoie, Hervé Gaymard (LR). *Au département, on ne s'occupe que de l'intendance. C'est l'Etat qui se désengage, pas nous.* »

« Choix cornéliens »

Dans la communauté éducative savoyarde, c'est l'incompréhension. « *Depuis la loi de décentralisation en 1982, les départements ont toujours participé à nos actions pédagogiques* », souligne Marlène Tasset, du SNES-FSU de la Savoie. « *Le code de l'éducation laisse une marge d'interprétation et le conseil départemental en profite* », juge Francis Meneu, secrétaire académique du syndicat des agents d'administration et d'intendance A&I-UNSA. La chambre régionale des comptes doit examiner la question dans les prochains mois.

Chauffage allumé plus tardivement, travaux qui prennent du retard, projets pédagogiques en berne... Ces choix budgétaires ne sont pas sans conséquence sur la vie des élèves. En Savoie, « *deux établissements doivent annuler un voyage en Italie et un prix littéraire* », affirme Marlène Tasset. « *Une fois toutes les factures payées, je ne sais pas si on va pouvoir maintenir les voyages scolaires cette année* », remarque Audrey Chanonat, secrétaire nationale du SNPDEN-UNSA, pour qui « *ce n'est pas sur ces crédits qu'il faut faire des économies. L'ouverture culturelle des élèves est primordiale* ». « *Nous avons l'impression d'un désengagement à la fois de l'Etat et des collectivités* », confie Willy Leroux, représentant du SNES-FSU à Lille. Cet enseignant de technologie n'a reçu aucun budget pour acheter du matériel – une imprimante 3D par exemple – pour mettre en œuvre le nouveau programme de sa discipline.

Collèges et lycées sont en outre amenés plus fréquemment qu'auparavant à piocher dans leurs fonds de roulement – leurs réserves parfois conséquentes que les collectivités veulent limiter. « *Ce sont toutes nos marges d'autonomie qui baissent* », commente Jean-Marc Bœuf, secrétaire général d'A&I-UNSA.

Outre ces dépenses de fonctionnement, les capacités d'investissement des collectivités sont aussi touchées, et les collectivités craignent l'impact des mesures d'économie prévues dans le projet de loi de finances. Or près de 80 % des établissements scolaires doivent connaître des opérations de rénovation dans les années à venir pour respecter les normes de performance énergétique. « *L'Etat nous fait les poches et cela aura des conséquences. Il y a certains collèges que nous ne pourrions pas rénover* », prévient Jérôme Dumont, président du département (divers droite) de la Meuse, en charge des questions d'éducation à l'association Départements de France. « *Les collectivités vont être face à des choix cornéliens* », renchérit Kamel Chibli, vice-président socialiste de l'Occitanie et président délégué de la commission éducation des Régions de France.

« Réduction de l'offre périscolaire »

Même colère du côté des villes. « *Les premiers conseils d'école, qui doivent se tenir en novembre, ne pourront pas répondre aux questions des parents d'élèves sur les travaux à mettre en œuvre courant 2025. C'est tout le service public local qui est fragilisé* », s'agace Benjamin Vételé (Parti socialiste), porte-parole du Réseau français des villes éducatrices. A plus long terme, l'adjoint au maire de Blois s'interroge sur la capacité de sa ville à poursuivre le programme engagé de rénovation des cours d'école.

Lire aussi :  [La rénovation thermique des écoles, un chantier coûteux pour les collectivités](#)



Autre difficulté pour les communes : prévue en 2024, la suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires aura lieu à la rentrée 2025. Créé lors de la réforme des rythmes scolaires en primaire en 2013 pour accompagner le passage de quatre jours de classe par semaine à quatre jours et demi, il avait pour objectif d'aider les municipalités à financer des activités sur le temps de classe libéré chaque jour. La majorité des communes a choisi, depuis l'assouplissement de la réforme en 2018, de repasser à quatre jours par semaine, mais 1 200 communes bénéficient encore du fonds pour un budget total de 36 millions d'euros en 2023-2024.

« Les quatre jours d'école par semaine restent une dérogation. Ce sont donc les communes qui respectent la loi qui vont être pénalisées », affirme Frédéric Leturque (divers centre), maire d'Arras et coprésident de la commission éducation de l'Association des maires de France, pour qui « il faut s'attendre à une réduction de l'offre périscolaire pour les enfants ». « Il n'y a pas de dispositif alternatif à partir de la rentrée 2025 », a prévenu, lors de son audition au Sénat, mardi 22 octobre, la ministre de l'éducation nationale, Anne Genetet, qui promet néanmoins de mettre en place « un dialogue constant » avec les collectivités territoriales.

Dounia Dimou et **Sylvie Lecherbonnier**

Le Monde Ateliers

Découvrir

Cours du soir

Comment regarder les impressionnistes ?

Festival Chaleur humaine

Comment réussir la transition écologique ?

Masterclasse en direct

avec Marie Darrieussecq

Voir plus